

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas besoin, j'en suis sûr, de m'appesantir sur la nécessité d'autoriser des engagements au cours du premier semestre de 1960. Cette manière d'agir découle d'un usage bien établi autorisant le chemin de fer à poursuivre l'exercice de ses fonctions, compte tenu du temps normal pendant lequel siège le Parlement et des travaux parlementaires pressants. La Chambre aura ainsi au cours de la session de l'an prochain tout le temps nécessaire pour instituer le comité qui dirigera la revue annuelle des affaires du réseau du National-Canadien.

En plus des points que j'ai cités, le bill de cette année, comme celui de l'an passé, prévoira la nomination des vérificateurs du National-Canadien pour 1960. C'est-à-dire l'année civile 1960.

M. Benidickson: Ont-ils changé?

L'hon. M. Fleming: Avant 1955, la nomination des vérificateurs se rattache aux fonctions du chemin de fer, on a jugé approprié de l'inclure dans la loi annuelle sur le financement et la garantie. Le Parlement suit cet usage depuis 1955.

M. Benidickson: Monsieur le président, j'étais forcément absent ce jour de la session de 1958 où cette mesure était à l'étude de la Chambre; et au cours de mes cinq ou six autres années à la Chambre, je siégeais de l'autre côté et c'était de mon devoir, en ma qualité d'adjoint au ministre des Finances, de diriger l'étude de la mesure. De sorte que, maintenant, j'évoque tristement l'embarras dans lequel se trouvait l'ancien critique financier, l'honorable député de Greenwood, lorsqu'il parlait à cette étape-ci de l'étude de la mesure, car je constate qu'il n'y a pas un chiffre mentionné dans la résolution à l'étude qu'on puisse lier aux témoignages rapportés au comité parlementaire spécial des chemins de fer et de la navigation, à moins de recourir à beaucoup d'ingéniosité. Je ne crois pas que les chiffres soient là...

L'hon. M. Fleming: Me serait-il permis de signaler à mon honorable ami que les chiffres qui figureront dans le bill...

M. Benidickson: Oui, je comprends, je sais cela d'expérience.

L'hon. M. Fleming: ...concordent avec ceux...

M. Benidickson: Par conséquent, je ne vais ni parler de cette affaire en ce moment ni déranger le ministre des Finances dans le présent débat.

L'hon. M. Fleming: Ces chiffres concordent avec ceux qui ont été fournis au comité, et

[M. le président suppléant.]

on peut les trouver aux pages 215 et suivantes du texte anglais des délibérations du comité spécial...

M. Benidickson: J'allais justement conclure, monsieur le président, qu'il est très embrouillant pour le comité plénier,—qui comprend des membres comme moi n'ayant jamais siégé au comité des chemins de fer et de la navigation,—de constater qu'il n'y a aucun chiffre dans la résolution à l'étude qui puisse se rattacher directement aux témoignages imprimés que le ministre des Finances prétend trouver dans les procès-verbaux de ce comité aux pages 215 et suivantes. Mais je sais que le ministre des Finances, comme je l'ai fait dans le passé, a, du consentement du comité, déposé des renseignements supplémentaires et les alinéas pertinents du bill se rattachent, semble-t-il, aux témoignages présentés au comité.

Mais, en me fondant sur mon expérience, je propose que les rédacteurs de résolutions de ce genre avisent aux moyens de permettre à plus de personnes que la trentaine de membres qui ont rendu de si grands services au comité spécial, de retrouver dans la résolution quelque élément se rattachant aux dispositions qui ont été faites devant le comité.

J'ai examiné cette résolution qui, les chiffres mis à part, est semblable aux résolutions des législatures précédentes. J'estime toutefois qu'il n'est pas déplacé que certains d'entre nous formulent des observations sur quelques éléments qui nous sont présentés à l'étape actuelle. En ma qualité de non-membre, j'ai examiné la somme volumineuse des dépositions qui ont été faites devant le comité des chemins de fer, des lignes aériennes et de la navigation en rapport avec plusieurs facteurs dont je parlerai brièvement, et j'en ai été frappé. J'espère que, soit à l'étape actuelle, soit durant le débat précédent la deuxième lecture, ou encore durant l'étude du bill en comité, le ministre des Finances parlera de ce que je considère comme exceptionnel, savoir de ce qui figure au bas de la page du rapport financier des vérificateurs de comptes du National-Canadien pour 1958. Le deuxième alinéa dit:

L'état financier de 1958 comporte un déficit de 51.6 millions de dollars, le plus élevé depuis 1938. Comme il est dit, dans les notes relatives à l'état financier...

C'est là-dessus que je voudrais attirer l'attention du ministre. Il est dit:

...que sur la recommandation du ministre des Finances, un nouveau programme a été adopté pour le vieillissement des locomotives à vapeur.

Les membres du comité n'ont peut-être pas tous étudié ce bilan, mais voici mon grief: A ceux d'entre nous qui sont des profanes en la matière, il semble que le chiffre de